

ENREGISTRE LE :

PAR :

EMPLACEMENTS PARCS

ET MEMBRES Inscription

Coordonnées sociétaires

Nom : Prénom :
Date de Naissance :/...../..... Tél :
Adresse :
Code postal : Ville :
Mail :@.....

Contact en cas d'urgence

Nom : Prénom : Tél :

Tarifs Annuels 2023

Emplacement annuel réservé aux membres de la SRB		
☐ Pour les bateaux (1 place sur le parc + 1 rack dans l'alvéole)		90,00 €
☐ Pour les planches (1 rack dans l'alvéole planche)		76,00 €
Emplacement à la semaine		
☐ Pour les bateaux (1 place sur le parc + 1 rack dans l'alvéole)		45,00 €
☐ Pour les planches (1 rack dans l'alvéole planche)		37,50 €
Licence FF Voile Obligatoire (annuelle : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)		
☐ < à 18ans	N° de licence :	30,00 €
☐ > à 18 ans	N° de licence :	60,00 €
Adhésion au Club (annuelle : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)		
☐ < à 18ans		28,50 €
☐ > à 18 ans		53,50 €

Emplacements et type de support

MONTANT TOTAL €

Support/Marque/Type/Couleur :
N° et couleur de voile : N° Rack :

Conditions d'inscriptions

Vous devez remettre la fiche d'inscription et le règlement en présentiel au club, le jour du « Nettoyage de printemps » le Samedi 11 mars à partir de 09h30 ou lors de la journée "Rencontre des membres" organisée le Samedi 25 mars à partir de 10h00.

Pour rappel : une majoration de 20% sera appliquée pour toutes les d'inscriptions reçues après le 31 mai.

Une attestation d'assurance est obligatoire pour pouvoir poser votre bateau sur le parc.

Les membres du club s'engagent à respecter le règlement intérieur de la SRB.

Autorisations (mineur) :

Je soussigné(e), né le/...../..... représentant légal de(s) l'enfant(s) ou ayant eu l'autorisation de signature par le représentant légal (Nom et prénom de l'enfant).....

* Atteste de son aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger. Toute personne sera dans l'obligation de porter une brassière de sécurité pour les activités nautiques.

* Certifie que l'enfant est apte à la pratique de la voile ainsi n'a aucune contre-indication médicale à la pratique de ce sport. Et s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication.

* Autorise le stagiaire mineur à regagner SEUL son domicile : ☐ OUI ☐ NON

* Autorise en cas d'urgence à solliciter une prise en charge de l'enfant par un établissement de santé ou toute intervention chirurgicale en cas de nécessité :

☐ OUI ☐ NON

* La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant la durée des activités nautiques proposées. Sauf avis contraire de votre part lors de votre inscription, nous nous réservons la possibilité d'utiliser des images dans les brochures et sur notre site internet et dans tous les documents faisant la promotion de la Société des Régates de la Bernerie : ☐ OUI ☐ NON

Je déclare avoir pris connaissance des capacités requises pour réaliser l'activité, des conditions générales de vente, du règlement intérieur de l'établissement, du code du sport et à respecter la charte sanitaire de la structure.

Fait à : Signature :
Le/...../.....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES EN VIGUEUR

AU 01 JANVIER 2023

Inscription (obligatoire) :

Lors de l'inscription, le membre s'engage à respecter le règlement intérieur de la SRB, les consignes de fonctionnement et de sécurité...
Une majoration de 20% sera appliquée pour toutes les d'inscriptions reçues après le 31 mai.

Alvéole :

La réservation comporte la mise à disposition d'un rack numéroté par cotisation.

Attention ! Il est strictement interdit de rincer les voiles et les flotteurs sauf dans le bac INOX de l'école de voile situé dans le Patio. L'accastillage peut être rincé dans le bac bleu prévus à cet à effet.

Un numéro de rack vous sera attribué, il vous appartient de nettoyer et d'entretenir cet espace.

Le parc :

Le nettoyage du parc, le mâtage des bateaux, demandent la présence de tous, cela fait partie des obligations liées à la vie de l'association. C'est un premier rendez-vous incontournable.

Les bateaux devront être prêts à naviguer au plus tard la première semaine de juin. Passé cette date, un courrier, vous sera adressé pour que vous nous fassiez part de vos intentions.

Sans réponse dans un délai de quinze jours, le cachet de la poste faisant foi, les bateaux seront déposés hors du parc, à vos risques et périls et sous votre seule responsabilité.

Un numéro de place vous sera attribué, il vous appartient de nettoyer et d'entretenir cet espace.

Il est **obligatoire d'attacher solidement les bateaux à l'avant et à l'arrière** avec des cordages dignes de ce nom..

Accessibilité et fermeture des Alvéoles :

Pour permettre l'accès aux alvéoles, un boîtier à code se trouve à gauche du vestiaire membre.

Le dernier membre inscrit sur le tableau (cf. paragraphe sécurité) se doit de refermer l'alvéole et de remettre la clé dans le boîtier à code.

Sécurité :

Vous êtes responsable pendant votre pratique, de vous et de ceux qui vous accompagnent. Le centre nautique décline toute responsabilité en cas d'accident causé par un membre et son bateau. Le RTQ mettra tout en œuvre pour le sauvetage des personnes. Les priorités d'intervention seront sous la responsabilité du RTQ en fonction de la gravité des blessures et des conditions météorologiques.

Dans le cadre d'une manifestation organisée par la SRB, vous n'êtes plus dans le cadre d'une navigation libre. À cet effet vous êtes sous notre responsabilité et donc dans l'obligation de **respecter les conditions générales de sécurité**, en restant à proximité des bateaux de sécurité motorisés.

OBLIGATION : Inscrivez vos sorties au tableau, par mesure de sécurité et, à la fin de votre navigation effacez votre nom.

Dans la mesure du possible, Il est souhaitable que durant l'été les arrivées et les départs de plage des membres se **fassent en dehors des temps de départ ou d'arrivée des cours de l'école de voile**. Nous rappelons que la grande majorité des stagiaires sont « Néophytes » et qu'il en va de la sécurité de tous.

Nous vous rappelons également que lors de vos navigations, il est souhaitable qu'une personne à terre soit informée du programme de votre sortie, horaire et itinéraire retenu.

Vous pouvez toujours vous renseigner auprès des permanents sur les conditions prévisibles de navigation (météo, vent, vagues). Leur connaissance de la baie peut être très utile.

Pour votre sécurité lors des sorties non encadrés 1 VHF et 1 kit de 3 fusées de détresse seront à votre disposition sur réservation auprès des responsables du parc à bateaux. (Jean-Yves MAROTINE ou Joël LAURENT)

Ce matériel est sous l'entière responsabilité des emprunteurs.

Assurance :

Des assurances complémentaires vous sont proposées par les différentes fédérations ainsi que par le centre nautique. Vous pouvez en prendre connaissance et obtenir un formulaire d'inscription à l'accueil.

Chaque membre de l'association devra être obligatoirement licencié à la FFV

Lors de l'inscription, chaque membre propriétaire d'un bateau est dans l'obligation de fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile hors navigation ».

Equipelement :

Nous vous conseillons de prévoir une tenue adaptée à votre support et aux conditions météorologiques.

Vestiaires :

Des douches et des toilettes sont mises à disposition des membres. Pour des raisons d'hygiène et de vie en collectivité nous vous prions de laisser les vestiaires ainsi que les douches accessibles et propres.

Le centre nautique décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'effets personnels (bijoux, montre, lunettes, vêtements, téléphone portable...) à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Pour des raisons écologiques et économiques, il est fortement recommandé de limiter la consommation d'eau pour le rinçage.

Droit à l'image :

La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant les activités nautiques proposées.

Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons le droit d'utiliser ces images dans les brochures et site faisant la promotion du centre nautique.